

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 98 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 89 Dont suppléant(s) : 2 Pouvoirs : 6 Absent(s) excusé(s) : 9 Absent(s) : 2</i>
---	--	---

Date de convocation : 7 décembre 2021

Vote(s) pour : 86  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 9

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

**Séance du Lundi 13 décembre 2021,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2021-12-13-CM-11 :

**Déclaration de l'intérêt métropolitain des opérations d'aménagement des sites des "Halles Sollac" sis Avenue de Thionville à Woippy et de la caserne Roques sur Longeville-lès-Metz et Le Ban-Saint-Martin.**

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5217-2,  
VU le Décret n° 2017-1412 du 27 septembre 2017 portant création de la Métropole dénommée « Metz Métropole »,  
VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 15 novembre 2021 définissant l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement,  
VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 15 novembre 2021 définissant l'intérêt métropolitain en matière d'équipements sportifs,  
VU l'accord des communes concernées, à savoir pour le projet des « Halles Sollac » la commune de WOIPPY et pour le projet de la Caserne Roques, les communes de LONGEVILLE-LES-METZ et du BAN SAINT-MARTIN ;  
CONSIDERANT les enjeux stratégiques inhérents à l'exercice de compétences en matière d'opérations d'aménagement,  
CONSIDERANT l'affirmation forte, issue de la délibération précitée du Conseil Métropolitain en date du 15 novembre 2021 définissant l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement, de l'intérêt pour la métropole de disposer des moyens pour agir de manière plus souple et plus efficace sur les grandes zones d'aménagement, pour répondre aux demandes d'assistance des communes sur des zones complexes ou inter-communales et pour renforcer sa vocation de chef de fil pour la mise en place des outils d'urbanisme.  
CONSIDERANT la nouvelle définition de l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement permettant de définir comme métropolitaines des zones répondant à un ou plusieurs des critères suivants:

- concourant à la réalisation de zones mixtes, à savoir activités économique et habitat, dans lesquelles l'activité économique est prépondérante,

- dépassant l'échelle communale par la nature ou l'importance des projets,
- présentant un caractère intercommunal, sur demande des communes concernées,
- contribuer à la valorisation patrimoniale ou la redynamisation sectorielle de friches importantes présentant un enjeu économique et urbanistique stratégique pour le territoire.

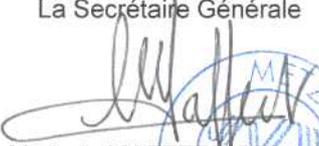
CONSIDERANT que l'opération de la Caserne Roques, telle que localisée sur le plan joint en annexe, répond pleinement à un intérêt métropolitain de par :

- sa localisation à cheval sur deux communes métropolitaines,
- ses objectifs d'aménagement et de redynamisation sectorielle centrés autour de la réhabilitation d'une friche patrimoniale remarquable, tant en matière économique qu'urbanistique,
- ses objectifs de réhabilitation et de réalisation d'un parc social de logements sur une au moins des communes, carencée en la matière,
- ses objectifs d'aménagement urbain d'entrée de ville,
- son caractère structurant pour le territoire de la Métropole.

DECIDE, après avoir constaté une majorité qualifiée, de déclarer d'intérêt Métropolitain les opérations dites des « Halles Sollac » sis Avenue de Thionville sur la commune de WOIPPY et de la Caserne Roques sur les communes de LONGEVILLE-LES-METZ et du BAN SAINT-MARTIN (plans de situation et de délimitation de projet joints en annexe),

AUTORISE la signature par le Président de METZ METROPOLE d'une convention de projet et de portage foncier entre METZ METROPOLE et l'Etablissement Public Foncier du grand Est sur le site des « Halles Sollac » Avenue de Thionville sur la commune de WOIPPY et la décision y afférente.

Pour extrait conforme  
Metz, le 14 décembre 2021  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT



Département :  
MOSELLE

Commune :  
WOIPPY

Section : 8  
Feuille : 000 8 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 22/11/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes  
publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

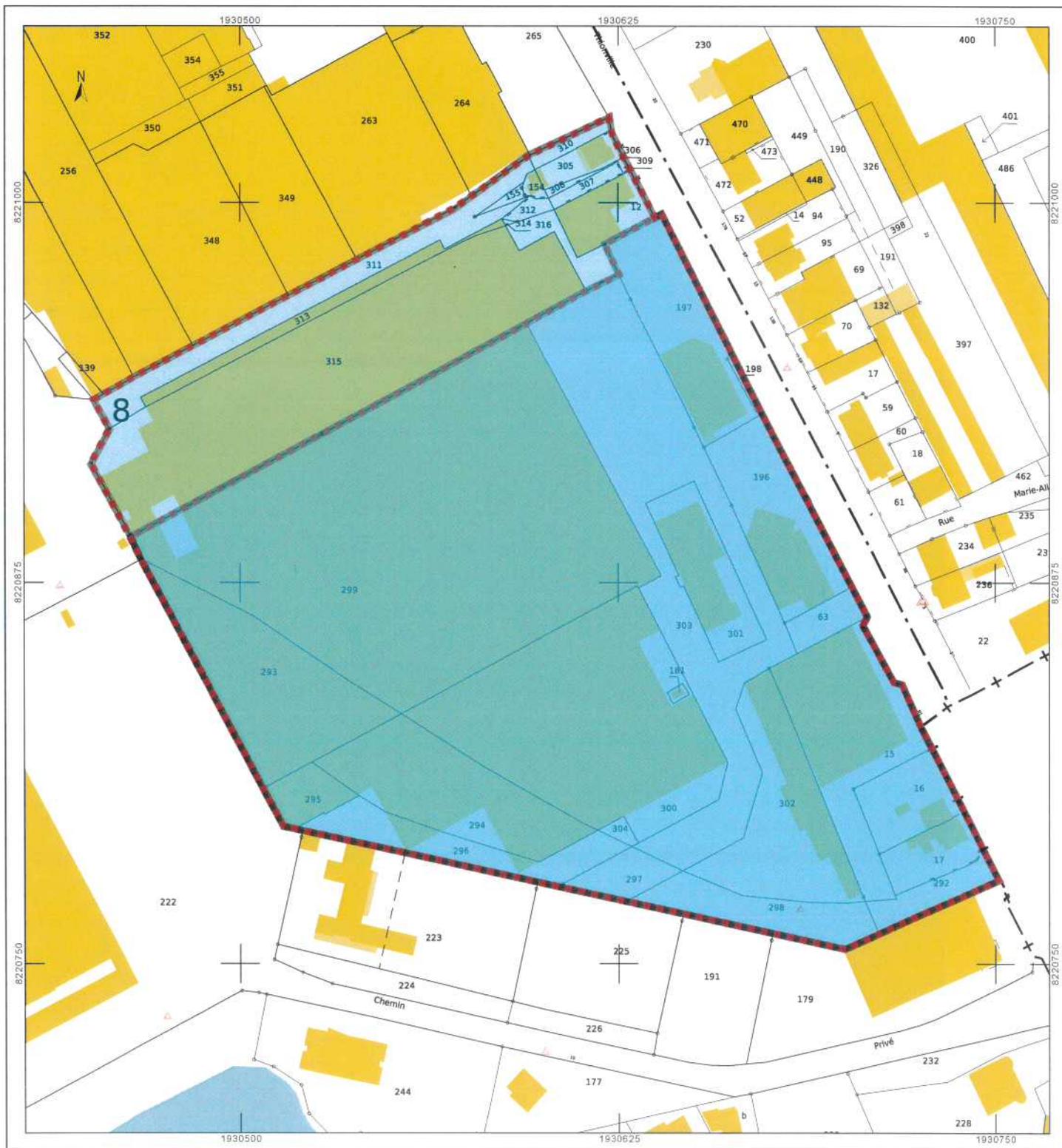
# Halles SOLLAC

## - Périmètre d'étude -

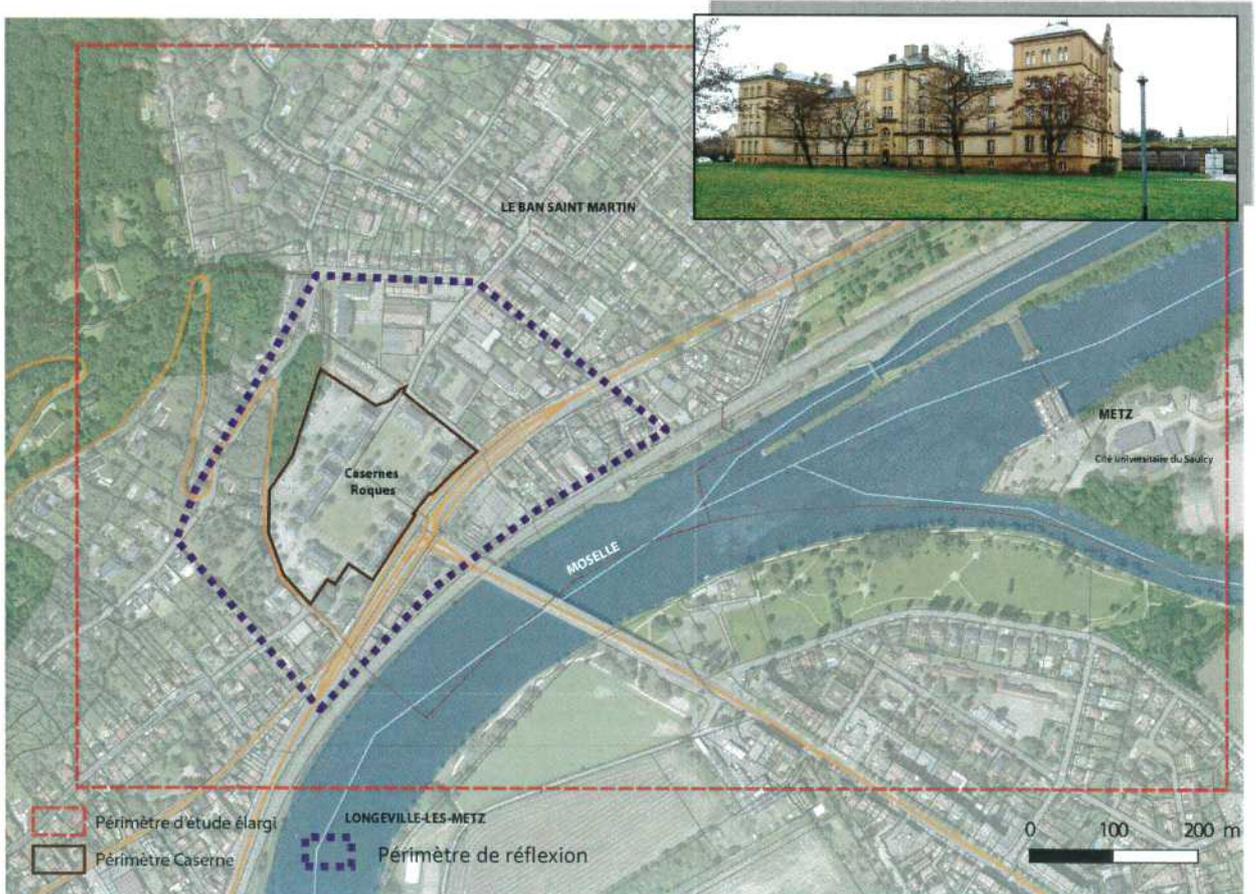
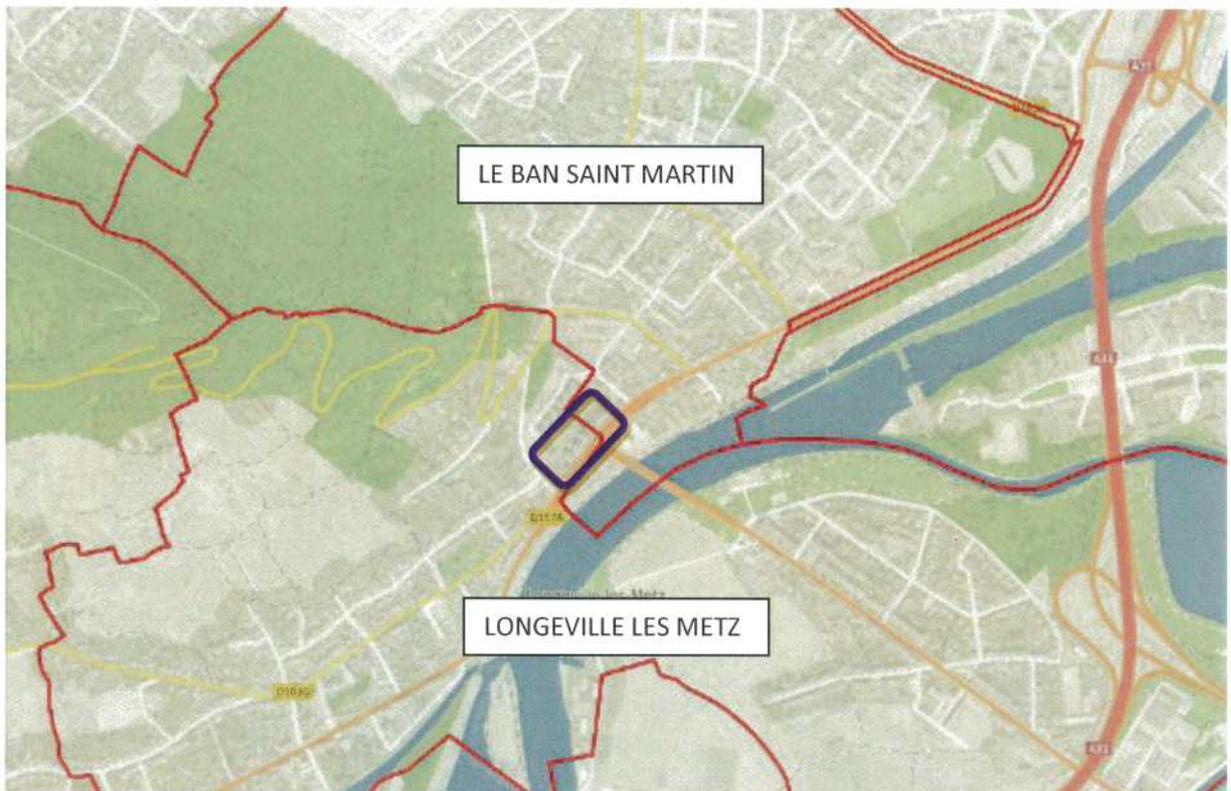
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
Metz  
8 rue des Clercs 57035  
57035 METZ CEDEX 01  
tél. 03 87 55 81 45 -fax  
ptgc.moselle@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



## Intérêt métropolitain - Anciennes casernes Roques



NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
				sauf points -18-19-20-21-22-23-24-25-26-34-35
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
ARNOLD	Patricia	Metz		Pour
AUDOUY	Caroline	Metz		Pour
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz	Excusé et donne pouvoir à Henri HASSER <i>ne vote pas le point 6</i>	Pour sauf point 6
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour
BELKAHLA	Yamouna	Woippy		Pour
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
BOHR	Timothée	Metz		Pour
BORI	Danielle	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
BOUVET	Xavier	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
BROCARD	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour
BURHAN	Ferit	Metz		Pour
CARPENTIER	François	Cuvry	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
CHANGARNIER	Stéphanie	Metz		Pour
CHOUIKHA	Erfane	Woippy		Pour
COLIN-OESTERLE	Nathalie	Metz	Excusée et donne pouvoir à François GROSSEDIER	Pour sauf point 7
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour
DALMARD	Muriel	suppléante Ars-sur-Moselle		Pour
DAP	Laurent	Metz		Pour
DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	Metz		Pour
DEFAUX	Daniel	Plappeville	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
DIEUDONNE	Vincent	Vany		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
				sauf points -18-19-20-21-22-23-24-25-26-34-35
DIEUDONNE	Yves	Vernéville		Pour
DORR	Antoine	Vantoux		Pour
DUMONT	Michel	Féy	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
DUVAL	Bertrand	La Maxe	<i>ne vote pas les points 6 et 7 excusé points 6 et 7</i>	Pour sauf point 6 et 7
FACHOT	Pierre	Jussy		Pour
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz		Pour
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
GOUTH	Cédric	Woippy		Pour
GREGOIRE	Aude	Montigny-lès-Metz		Pour
GREINER	Christiane	Montigny-lès-Metz	<i>a reçu le pouvoir de Arielle SCHWARTZBERG</i>	Pour
GRIVEL	Patrick	Laquenexy	<b>Absent</b>	
GROLET	Françoise	Metz		Contre points 14, 30, 32 - abstention points 2 et 12 pour les autres points
GROSDIDIER	François	Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
GUERMITI	Hanifa	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin	<i>a reçu le pouvoir de Jean BAUCHEZ</i>	Pour
HENRION	François	Augny	<i>ne vote pas les points 6 et 7 excusé points 6 et 7</i>	Pour sauf points 6 et 7
HORY	Thierry	Marly	<i>ne vote pas les points 6 et 7 excusé points 6 et 7</i>	Pour sauf points 6 et 7
HUBER	Pascal	Chesny		Pour
HUET	Armelle	Noisseville	<b>Excusée et donne pouvoir à Claude VALENTIN</b>	Pour
HUSSON	Julien	Metz		Pour
JACOB-VARLET	Odile	Marly	<i>ne vote pas le point 6 excusée point 6</i>	Pour sauf point 6
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour
KREMER	Véronique	Montigny-lès-Metz	<i>ne vote pas les points 6 et 7 excusée points 6 et 7</i>	Pour sauf points 6 et 7
KURTZMANN	Walter	Peltre	<i>ne vote pas les points 16 et 25 excusé points 16 et 25</i>	Point 14 abstention pour les autres points sauf points 16 et 25
LALOUX	Grégoire	Metz		Contre points 14, 30 - abstention points 2, 12 et 29 pour les autres points
LAVEAU-ZIMMERLE	Amandine	Metz		Pour
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES sauf points -18-19-20-21-22-23-24-25-26-34-35
LOGIN	Frédérique	Amanvillers	<i>ne vote pas le point 7 excusée point 7</i>	Pour sauf point 7
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour
LUCAS	Eric	Metz		Pour
LUX	Isabelle	Metz		Pour
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour
MARCHETTI	Denis	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
MARX	Sébastien	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour
MOLE-TERVER	Laurence	Metz		Pour
MUEL	Pierre	Marieulles	<b>Excusé et donne pouvoir à Michel DUMONT</b> <i>ne vote pas le point 6 ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
NGO KALDJOP	Gertrude	Metz		Pour
NICOLAS	Martine	Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
NICOLAS	Jean-Marie	Metz		Pour
NIEL	Hervé	Metz	<b>Absent</b>	
NOWICKI	Christian	Marly		Pour
PEULTIER	Roger	Rozérieulles	<i>ne vote pas les points 6 et 7 excusé points 6 et 7</i>	Pour sauf points 6 et 7
PIERRET	Alain	Woippy	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
REISS	Guy	Metz		Pour
ROQUES	Jérémy	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
ROUX	Sylvie	Mey	<b>Excusée et représentée par son suppléant François HARMAND</b>	Pour
SCHLOSSER	Pauline	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
SCHNEIDER	Jacqueline	Metz		Pour
SCHWARTZBERG	Arielle	Montigny-lès-Metz	<b>Excusée et donne pouvoir à Christiane GREINER</b>	Pour
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury	<b>Excusé et donne pouvoir à Dominique STREBLY</b>	Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
				sauf points -18-19-20-21-22-23-24-25-26-34-35
SOKOLOWSKI	Dimitri	Montigny-lès-Metz		Pour
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny	<i>ne vote pas le point 7 excusée point 7</i>	Pour sauf point 7
STAUDT	Bernard	Metz	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
STEMART	Anne	Metz		Pour
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy	<i>a reçu le pouvoir de Stanislas SMIAROWSKI</i>	Pour
TABONE	Salvatore	Montigny-lès-Metz	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
TAFFNER	Blaise	Metz		Pour
TAHRI	Bouabdellah	Metz	<b>Excusé</b>	
THIL	Patrick	Metz		Pour
TOCHET	Nicolas	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
TORLOTING	Michel	Gravelotte	<b>Excusé</b> <i>ne vote pas le point 7</i>	
TRAN	Doan	Metz		Pour
VALENTIN	Claude	Nouilly	<i>a reçu le pouvoir de Armelle HUET</i>	Pour
VERRONNEAU	Marina	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
VIALLAT	Isabelle	Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
VICK	Julien	Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20211213-2021-12-DC11-DE

**Numéro de l'acte :** 2021-12-DC11  
**Date de décision :** lundi 13 décembre 2021  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Déclaration de l'intérêt métropolitain des opérations d'aménagement des sites des "Halles Sollac" sis Avenue de Thionville à Woippy et de la caserne Roques sur Longeville-lès-Metz et Le Ban-Saint-Martin  
**Classification :** 8.4 - Aménagement du territoire  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 16/12/2021  
**Numéro AR :** 057-200039865-20211213-2021-12-DC11-DE  
**Document principal :** 99\_DE-11.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-ELUS CONSEIL votes 13-12-2021.pdf

**Historique :**

15/12/21 15:55	En cours de création	
15/12/21 15:56	En préparation	Catherine DELLES
16/12/21 12:30	Reçu	Catherine DELLES
16/12/21 12:31	En cours de transmission	
16/12/21 12:31	Transmis en Préfecture	
16/12/21 12:41	Accusé de réception reçu	